

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ÉCOLE DE L'ESPE DE L'ACADEMIE DE POITIERS DU 5 JUIN 2014

Affaire suivie par Mme PICHELIN
PV2014.06.05
Tél. : 05.49.36.22.12
Courriel : isabelle.pichelin@univ-poitiers.fr

ADOPTE

Avec modifications suivantes :
Concernant le master PIF, il est apporté les précisions suivantes : pour le DU, l'UP participe aux enseignements du 1^{er} semestre et le master quant à lui peut être adossé au FORELL. Il est précisé que le DU compte 9 étudiants en M1 et 9 en M2.

Par courrier du Président du conseil d'école et du Directeur de l'ESPE de l'académie de Poitiers en date du 28 mai 2014, le Conseil d'école de l'ESPE de l'académie de Poitiers a été convoqué pour une réunion le jeudi 5 juin 2014.

Étaient présents :

Membres élus :

- M. Philippe PEAUD, PRCE, site ESPE de la Vienne, UP,
- Mme Valérie NOUVIALE, PRCE, site ESPE de la Charente, UP
- M. Bruno DEFEVER, Biatss, site ESPE de la Vienne, UP
- Mme Lydie TAHO-TAZA, Biatss, site ESPE de la Vienne, UP
- M. Mario COTTRON directeur de l'ESPE,

Représentants des étudiants :

- M. Clément LENORMAND, M1 1^{er} degré, site ESPE de la Charente,
- Melle Anaïs HASNAOUI, M1 1^{er} degré, site ESPE de la Charente,
- Melle Maud TALLET, M2 1^{er} degré, site des Deux-Sèvres,

Représentants de l'université de Poitiers :

- M. Jean-Philippe BIOLLEY, assesseur de la pédagogie SFA,

Personnalités extérieures :

- Mme Valérie MARMIN, Conseil régional Poitou-Charentes,
- Mme Nicole PELLEGRIN, ESENER, SR,
- M. Eric ESPERET, ancien Président de l'UP
- Mme Valérie DECROIX, MGEN,
- Mme Annick VALETTE, MEIF,

Membres avec voix consultative

- M. Jean-Marie MESLIER, directeur du site ESPE de la Charente, UP

Membres invités permanents

- M. Christophe COSTA, responsable administratif de l'ESPE
- Mme Isabelle PICHELIN, secrétaire de direction de l'ESPE

Étaient représentés :

- Mme Dominique HENRY, procuration à Mme NOUVIALE
- Mme Isabelle SUEUR, procuration à M. ESPERET
- M. François GEOFFRIAU, procuration à M. BIOLLEY
- M. Jacques BOUCHAND, procuration à M. DEFEVER
- Mme Anne-Marie BORREGO, procuration à M. ESPERET
- Mme Elvire DIAZ, procuration à Mme VALETTE
- Mme Fanny RENARD, procuration à Mme NOUVIALE
- M. Bertrand LEBOT, procuration à M. PEAUD
- M. Thierry MARCHIVE, procuration à M. COTTRON
- Mme Virginie LAVAL, procuration à M. BIOLLEY

Étaient excusés :

- Mme Elise PATOLE-EDOUMBA,
- Melle Jennifer SCHUL, M1 IPHD, site ESPE des Deux Sèvres,
- M. Matar MBAYE, CNED

M. ESPERET ouvre la séance à 10h10.

M. COSTA fait le point des présents et des procurations.

POINT 1 : APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ECOLE DU 11 MARS 2014

M. COTTRON souhaite préciser que les deux jours de préparation aux concours demandés par les étudiants ont été accordés par le recteur d'académie.

Le PV est adopté à l'unanimité avec la remarque formulée ci-dessus.

POINT 2 : INFORMATIONS DIVERSES

Mario COTTRON précise que le déménagement du site ESPE des Deux-Sèvres au Pôle Universitaire Niortais est prévu pour septembre 2015. Un problème subsiste : une salle de réunion qui devait être réservée à l'ESPE afin d'y aménager des bureaux ne sera finalement pas incluse dans le périmètre de l'école. Une demande visant à rétablir le projet initial a été faite.

Il ajoute qu'il existe un partenariat (convention en cours de finalisation) entre l'université de Poitiers, le rectorat, le Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie de Châtelleraut et le comité olympique. Il est fondé sur l'utilisation des enseignements en EPS pour illustrer des contenus scientifiques. Les étudiants de mathématiques, SVT, EPS, sciences pour l'ingénieur, encadrement éducatif sont concernés. Le travail porte sur la réalisation de matériels (assuré par l'équipe P prime), sur la réalisation de documents pédagogiques et sur la formation des enseignants.

Il présente également le programme e-twinning porté par le réseau CANOPE. Il s'agit d'un jumelage à distance entre enseignants et élèves au niveau européen. Le projet pédagogique est déposé par l'enseignant sur une plateforme. Lorsqu'un homologue européen est intéressé, il entre en contact avec l'enseignant, le projet est ensuite mis en œuvre par les classes respectives. Depuis la mise en place du programme en 2005, 250 000 enseignants ont été impliqués. La Turquie, la France et la Pologne sont les pays les plus actifs. Le projet jusqu'à ce jour réservé aux enseignants titulaires, pourra être proposé aux étudiants stagiaires. Les ESPE de La Réunion et de Poitiers ont été retenues pour être pilote. Ce projet est tout à fait en accord avec le dossier d'accréditation de l'ESPE puisque la culture du numérique est l'un des axes forts.

POINT 3 : LES ESPE DANS LA CONSTRUCTION DE LA FUTURE COMUE

La COMUE sera mise en œuvre au 1^{er} janvier 2015. Le CA et le CEVU de l'université de Poitiers sont régulièrement informés de l'évolution du projet. Elle associera les universités des régions Val de Loire, Limousin et Poitou-Charentes. Ce sera, en nombre d'enseignants chercheurs, la 5^{ème} COMUE sur les 18 qui existeront au niveau national. Un comité de pilotage a été mis en place ainsi que des comités de suivi, dont un réservé aux ESPE, lequel comprend les directeurs d'ESPE et les VP CEVU. Ce comité a fait les propositions suivantes :

- Communiquer l'offre entre les 3 ESPE (l'ESPE de Poitiers est par exemple la seule à proposer le MEEF Sciences de l'ingénieur. Les autres ESPE diffuseront l'information sur cette offre à leurs étudiants) ;
- Réfléchir à l'utilité de maintenir dans les 3 ESPE les formations à faible effectifs ;
- Lister des passerelles inter régionales pour la ré orientation des étudiants non admis au concours ;
- Développer une politique harmonieuse dans le cadre de la mention PIF afin de ne pas proposer les mêmes offres. Par ailleurs, proposer des terrains de stages pour les étudiants des autres ESPE pour des offres non concurrentes ;
- Mettre en place des assises pour la recherche afin de déterminer quelques axes permettant de répondre à des appels d'offres nationaux et internationaux ;
- Echanger les bonnes pratiques au niveau des RI ;

- Avoir une stratégie commune dans le cadre de la pédagogie universitaire et en particulier sur la formation des enseignants (formations communes notamment) ;
- Co construire des dispositifs numériques.

Mme NOUVIALE demande comment seront mutualisés les MEEF à faible effectif. M. COTTRON répond que les décisions seront prises après discussion avec l'ensemble des protagonistes. Ce qui est sûr cependant est qu'il n'y aura pas de déplacement d'enseignants.

Mme MARMIN précise qu'il est prévu que les CHU puissent être associés à la COMUE.

M. BIOLLEY demande si le calendrier annoncé est définitif. M. COTTRON répond qu'il a été annoncé par le président il y a 15 jours. Il précise également qu'il n'est pas question de fusion des universités, ni de se défaire des « choses » qui fonctionnent.

Mme VALETTE demande si la configuration de la future carte des Régions peut remettre en cause la COMUE. M. ESPERET répond que non mais que si elle devait être différente cela ajouterait en complexité.

POINT 3 : L'OFFRE DE FORMATION DE L'ESPE A LA RENTREE 2014

- Diplômes d'université (DU)

Demande de renouvellement des deux DU : pour le C2i2e et Rebond. Le DU Rebond concerne 3 promotions, 2 à Poitiers et 1 à Angoulême. Cela représente une centaine d'étudiants décrocheurs dont 70 % trouve du travail ou se réoriente à l'issue de ce DU.

- MEEF (pour les admis aux concours)

- Peu d'évolutions à signaler par rapport à la rentrée 2013. Plusieurs réunions ont été organisées entre enseignants de l'ESPE et avec l'université de La Rochelle afin d'harmoniser les maquettes.
- En PE et PLC, l'anglais est intégré sur 3 semestres et non plus 2, bien que le volume d'heures reste inchangé.
- En PE à l'oral du concours en M1, l'étudiant a le choix entre 7 champs disciplinaires. Il constitue un dossier sur l'un des champs. Le volume de cette option est diminué. En contrepartie, le volume de l'UE qui assure la polyvalence est augmenté. Pour les PLC il y a des UE disciplinaires et d'autres professionnelles ou transversales. Dans les documents fournis, seules les modifications relatives aux UE professionnelles sont présentées. Ainsi par exemple, les stages passent de 2 fois 2 semaines à 1 fois une semaine et 1 fois 3 semaines. Le volume des MEEF reste identique. (750 heures pour les MEEF mono disciplinaires et 850 pour les pluri disciplinaires).
- Les enseignements relatifs à la culture commune seront communs aux PE, PLC et Encadrement éducatif. Il est par ailleurs prévu que sur le temps du demi-service des lauréats concours, il y ait quelques demi-journées (dans le cadre de rencontres en bassin) pour avoir des formations liées à la professionnalité.
- Les modalités de contrôle des connaissances ont été revues.

M. BIOLLEY signale qu'un stage long représente nombre de contraintes techniques.

M. MESLIER signale la suppression de la note plancher au M1. C'est un point qu'il faudra signaler dans le prochain règlement des examens. M. BIOLLEY confirme que le travail est à poursuivre sur ce point.

M. PEAUD demande des précisions sur le tutorat mixte et la direction du mémoire suite à la parution de la circulaire de rentrée. M. COTTRON répond que la soutenance du rapport de stage de M2 pour le 2nd degré se fait avec la présence du tuteur et du référent. Pour le 1^{er} degré cette configuration s'annonce plus difficile. Afin de d'encourager le tutorat mixte, le ministère souhaite mettre en place de la formation de formateurs. Du côté de l'ESPE, une réunion est à programmer entre les référents et les tuteurs. M. PEAUD demande ensuite ce qu'est le nouveau statut de PFA. M. COTTRON répond que dans

le 1^{er} degré, les PEMF sont déjà des référents reconnus. Pour le 2nd degré, une certification va être créée pour professionnaliser les formateurs, il s'agit du Professeur Formateur Académique (PFA). Il est envisagé pour le moment la création d'une quinzaine de postes pour la rentrée. M. PEAUD demande ce qu'il en est de l'ouverture de certaines UE à des personnes en formation continue. M. COTTRON répond que la priorité est d'abord de trouver des solutions aux différentes situations rencontrées des étudiants en formation initiale, mais que mixer les publics en formation initiale et en formation continue est un objectif.

- *MEEF (pour les non-admis aux concours)*

M. COTTRON précise que l'une des solutions qui aurait pu être choisie est la mise en place d'un DU « préparation concours ». L'université de Poitiers ne l'a pas souhaité car ces DU ne sont éligibles aux bourses. Par ailleurs la note du 26 mai de la directrice générale de la DGSIP préconise de ne pas faire ce choix.

L'équipe de direction de l'ESPE a commencé à réfléchir sur cette problématique avant Noël dernier. Pour les PE, afin de proposer aux étudiants un stage long, il a été évoqué la possibilité de les positionner en surnuméraire dans les écoles pour participer à la mise en place du projet d'école. Une réunion s'est tenue le 2 juin avec les 4 DASEN et le secrétaire général adjoint de l'académie. Le projet a été validé. Les écoles accueilleront le stage filé d'une journée par semaine pour une durée totale de 8 à 10 semaines. Les écoles vont faire remonter leur projet d'école. Parallèlement, l'ESPE recevra les étudiants concernés pour repérer les motivations et compétences de chacun d'eux. Les compétences et les projets d'école seront mis en regard. D'autres terrains de stage sont envisageables, notamment à l'Espace Mendes France (5 à 10 étudiants) et à CANOPE pour la mise en place de supports pédagogiques.

L'étudiant suivra le M2 ainsi qu'une préparation concours d'un maximum de 100 heures (non crédités en ECTS).

L'étudiant peut également faire le choix d'un contrat d'aménagement des études. Il pourra alors préparer son M2 en deux ans. Lors de la première année, il suivra une partie du M2 et se préparera le concours en suivant des cours du M1 (non crédités). S'il est admis au concours à la fin de la première année, il gardera le bénéfice du concours et devrait terminer son M2.

Pour les PLC, le stage pourra être effectué en qualité d'enseignant contractuel (avec un faible nombre d'heures).

L'étudiant ne pourra contrairement au PE, suivre le M2 en même temps que les admis au concours car ils ne pourront être libérés les mêmes jours.

Un contrat d'aménagement d'étude pourra aussi être envisagé pour préparer le M2 en deux ans. L'UE1 sera suivie en première année de même que la préparation concours en suivant les UE utiles du M1. Les UE2 et 3 seront suivies lors de la deuxième année. Ce dispositif a été proposé par les responsables de parcours des UFR. Il a reçu un avis favorable de la VP CEVU. Cette possibilité ne serait pas coûteuse pour l'université car la partie préparation au concours serait mutualisée avec les M1 sans dédoublement.

M. MESLIER ajoute que très rapidement les modalités vont être précisées aux étudiants. Il ajoute également que ces stages pour les PE seront bénéfiques aux étudiants par rapport à la connaissance du système éducatif et qu'ils seront encadrés par les directeurs d'écoles pour le 1^{er} degré.

Melle HASNAOUI demande si ces stages pourront se faire à l'étranger. M. COTTRON répond oui dans la cadre de l'AEFE. Ce stage pourrait se faire au semestre 2 mais avec un nombre limité de places. Elle demande qu'elle sera la démarche à suivre pour déterminer le lieu de stage. M. COTTRON répond que pour les stages en école, il est hors de question que les étudiants démarchent eux-mêmes les écoles. C'est l'ESPE qui sera chargée de croiser les listes de projets d'écoles avec les listes établies à l'issue des entretiens avec les étudiants. Cependant, M. MESLIER précise que les étudiants peuvent démarcher les établissements autres tels que par exemple les Maisons Familiales et Rurales ou les écoles privées sous contrat.

Mme VALETTE demande combien d'étudiants non admis cela représente. M. COTTRON répond que cela représente environ 70 étudiants sur Poitiers et entre 25 et 30 à Niort et Angoulême. Elle demande également qui se chargera de mener les entretiens. M. COTTRON répond que ça sera les directeurs de site pour le 1^{er} degré et pour le 2nd degré des formateurs de l'ESPE associés à des formateurs des UFR. Il

précise que pour le 2nd degré, ça ne pourra avoir lieu qu'en septembre (à cause des dates tardives d'annonces des résultats d'admission pour certains concours). M. MESLIER propose de faire pour les PE tous les entretiens avant le 14 juillet et les décisions seront prises ensuite en septembre en fonction des résultats.

Melle HASNAOUI demande quelles sont les modalités d'inscriptions dans un contrat d'aménagement d'études. M. COTTRON n'a pas de réponse à apporter pour le moment. Les renseignements seront pris auprès de scolarités qui ont des étudiants dans ce cas.

M. BIOLLEY tient à ajouter que les propositions faites aux non-admis sont les plus pertinentes au regard des contraintes imposées. Il ne faut pas que les étudiants soient tentés de « planter » leur M1 pour pouvoir redoubler et repréparer le concours ; ce n'est pas acceptable pour un enseignant.

Mme NOUVIALE admet également que ce sont des bonnes propositions. Elle demande cependant que les entretiens pour le 1^{er} degré soient réalisés avec un formateur et qu'ils ne se fient pas uniquement aux notes obtenues au concours pour mener l'entretien. M. COTTRON répond positivement à ces demandes indiquant que les seules notes au concours ne peuvent constituer les critères d'orientation au moment de l'entretien. Concernant les modalités du contrat d'aménagement d'études, M. COTTRON confirme qu'il sera proposé pour le 1^{er} degré avec la limite imposée de ne pas dédoubler les groupes. De même les 100 heures de préparation concours seront proposées dans les trois sites de formation.

M. COTTRON précise que les stages ne seront pas forcément situés près des grandes agglomérations.

Melle TALLET demande quelle formation sera proposée aux étudiants admis aux concours mais ayant déjà un M2. M. COTTRON répond qu'ils suivront des modules de formation à l'ESPE en fonction de leur profil.

M. ESPERET met au vote la proposition suivante : avis favorable à la transmission au CEVU des propositions de formation pour la rentrée 2014 :

Avis favorable à l'unanimité sauf pour la proposition relative aux non-admis aux concours :
1 contre et 3 abstentions

- *MEEF Pratiques et Ingénierie de la Formation*

M. COTTRON soumet aux membres du conseil la proposition d'un MEEF PIF « formateurs en écriture » qui pourrait ouvrir à la rentrée 2014. Il expose les grandes lignes de ce master telles qu'elles ont été présentées par les co-porteurs du projet M. BOURGEOIS et Mme PERRET au précédent COSP.

Projet :

Il y a eu un projet de DU de formateur en atelier d'écriture il y a 5 ans. Projet validé en CEVU mais qui n'a pas été mis en œuvre du fait du manque de ressources. Un autre DU a alors été créé: le DU Ecriture de création dont le 1er semestre est assuré par Paris 8 et le 2d par l'UP à Angoulême (90% de formation à distance). Dans le cadre d'une mise en œuvre éventuelle du PIF, un travail a été mené avec Mme PERRET à partir du projet de DU Formateur en atelier d'écriture :

- La première année étant réservée aux étudiants de lettres, SH..., avec des enseignements relatifs à l'écriture de création;

- La seconde année pour les étudiants arrivant de M1 PIF ainsi que pour les titulaires du MEEF 1 non admis au concours.

Au niveau national, c'est une proposition originale, seule une formation comparable sous forme de DU est proposée à Marseille.

Les débouchés sont au sein des entreprises (récit d'expérience professionnelle); des structures culturelles et artistiques (musées, centres de loisirs...); structures médico -sociales (CMPP; IME...); structures en milieu carcéral...

La structure du master serait construite en Y, commune en M1 avec le DU, différenciée en M2 :

- La première année: écriture créative avec une intense pratique d'écriture créative dans la littérature et l'image;

- La 2de avec deux voies: soit vers un M2 de Formateur en écriture (pratique d'écriture créative, analyse de pratique, gestion de groupe, mémoire). Soit vers un M2 destiné à ceux qui souhaitent se diriger vers le métier d'auteur.

Le M1 serait ouvert à tous. Le M2 aux titulaires du M1 PIF, aux titulaires d'un MEEF 1 non admis ainsi qu'aux formateurs professionnels souhaitant être diplômés (car il n'existe pas actuellement de formation diplômante dans ce secteur). Donc importance de la VAE et de la VAP. L'objectif est d'ouvrir le M1 à la rentrée 2014 et le M1 et M2 à la rentrée 2015. Le DU existe déjà. Il compte 9 étudiants en M1 et 9 en M2. Le PIF devrait intégrer 12 étudiants par année.

M. COTTRON expose les réticences émises par le COSP : ouverture prématurée, faible effectif, peu de débouchés, master adossé à un laboratoire hors université de Poitiers.

M. ESPERET estime que cette mention va prendre de l'essor et être fondamentale à l'avenir. Il est donc important que la première promotion qui sortira soit forte et puisse trouver des débouchés professionnels.

Mme VALETTE pense qu'il faut faire un état des lieux des formations existantes et des besoins avant de faire des propositions. Concernant la proposition évoquée il lui semble qu'il faudrait plutôt s'orienter vers l'illettrisme.

M. COTTRON souligne qu'il est prévu un poste de chargé de mission pour l'élaboration de l'offre de formation PIF. Ce chargé de mission pourra, comme indiqué par Mme VALETTE, faire un état des lieux de l'existant et des besoins en formation.

M. ESPERET met au vote la proposition suivante : avis défavorable à la transmission de cette proposition de mention au CEVU.

Pour à l'unanimité moins deux abstentions.

POINT 4 : QUESTIONS DIVERSES

Concernant la demande transmise par quelques collègues de l'ESPE de traiter dans ce CE la question du recrutement d'un ATER en sociologie/sciences de l'éducation, M. COTTRON apporte les précisions suivantes. Il apparaît effectivement un sur-service global de l'ordre de 300h pour ces enseignants, mais ce sur-service est essentiellement généré par des interventions dans des cursus portés par l'UFR SHA (masters SHE, IME,...). Contact a été pris avec la direction de cette UFR qui a indiqué avoir demandé le recrutement de 2,5 postes d'ATER en sociologie pour la rentrée 2014.

M. PEAUD demande quelles suites vont être données aux priorités définies lors de la séance plénière du COSP et du CE. M. ESPERET répond qu'il attend d'avoir le compte-rendu de cette réunion où sont notées ces priorités de travail.

M. LENORMAND demande si l'ESPE va évaluer ses propres formations car les étudiants souhaitent donner un avis sur l'encadrement des formations qu'ils ont reçues cette année. M. COTTRON répond qu'il est nécessaire d'évaluer pour s'améliorer. M. BIOLLEY répond que cette pratique est appliquée en SFA, notamment au travers des conseils de perfectionnement qui permettent de réunir de façon paritaire étudiants et formateurs et d'échanger sur ce qui fonctionne ou pas dans la formation. Mme VALETTE insiste sur le fait qu'il s'agit d'évaluer et non de juger. M. ESPERET propose que ça soit un prochain sujet de discussion de la commission pédagogique.

M. COTTRON annonce la date du prochain COSP le vendredi 27 juin à 9h30 et du prochain CE le lundi 30 juin 10h.

La séance est close à 12h45.

Le Président
Eric ESPERET

Le Directeur de l'ESPE
Mario COTTRON

La secrétaire de séance
Isabelle PICHELIN